

▶ 10 juillet 2021 - N°23795

PAYS:France
PAGE(S):18
SURFACE:31 %

PERIODICITE: Quotidien

RUBRIQUE : Argent DIFFUSION : 275310

JOURNALISTE : Agnès Lambert





ARGENT

Comment placer ses économies à 25 ans

La constitution d'un patrimoine s'apparente plus à un marathon qu'à un 100 mètres

cheter un appartement? Ouvrir un contrat d'assurance-vie? Tout placer sur son Livret A? Pas facile, à 25 ans, de trouver la solution pour son épargne parmi les conseils de ses parents, grands-parents et autres copains de promotion. Seule certitude: il n'est jamais trop tôt pour commencer à investir.

«La première question à se poser est celle de la mobilité : acheter votre résidence principale n'est pas une priorité si vous êtes amené à changer de région régulièrement, voire à vous expatrier pour des raisons professionnelles, ce qui est le cas de nombreux millennials», souligne Stéphane van Huffel, directeur général du cabinet de conseil en gestion de patrimoine Netinvestissement. Pour acheter son logement, il faut en effet disposer de quelques années de visibilité devant soi pour éviter d'avoir à revendre le bien trop tôt, à perte.

Quel que soit l'âge, la prudence impose de commencer par se constituer une épargne de précaution. Elle pourra financer un imprévu (changer de voiture, déménager). «Cette épargne peut travailler mais doit rester disponible», résume Guillaume Piard, le cofondateur du robo-advisor Nalo. Il est conseillé de conserver au minimum deux à trois mois de salaire, répartis entre son

compte courant et son Livret A. Ce livret rémunéré à 0,50 % est exonéré d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux.

Pour votre épargne sans risque, pensez aussi au Livret Jeune, dévolu aux 12-25 ans, actuellement rémunéré autour de 1 % net – le taux varie selon les établissements. Ou encore au Livret d'épargne populaire (LEP), réservé aux épargnants modestes, si vous remplissez les conditions d'octroi. Il rapporte aujourd'hui 1 % net et peut accueillir jusqu'à 7700 euros. Ou, pourquoi pas, au plan d'épargne logement (PEL), rémunéré 1 % brut, même si ses conditions sont moins souples. Impossible en effet de l'utiliser pour ses besoins de trésorerie, tout retrait entraîne sa clôture.

Faire boule de neige

Les jeunes au budget serré peuvent se contenter de ces placements sans risque le temps de se constituer une épargne de précaution. Ceux qui ont des revenus plus confortables pourront commencer à diversifier leur capital vers la Bourse ou l'immobilier, à condition d'être certains de ne pas avoir besoin de ces sommes à court terme.

L'investissement en Bourse permet de doper sa performance sur le long terme. L'idéal est d'acheter des sicav (sociétés d'investissement à capital variable),

c'est-à-dire un portefeuille investi en actions et/ou obligations détenues par des épargnants) ou des fonds, et de les loger sur un plan d'épargne en actions (PEA) ou un contrat d'assurance-vie, car quand vous retirerez l'argent, vous bénéficierez de conditions fiscales favorables. Ces deux enveloppes ne procurant leur plein avantage fiscal qu'à partir de cinq à huit ans après leur ouverture, les millennials, ont tout intérêt à les ouvrir le plus tôt possible pour prendre date, quitte à n'y placer qu'une faible somme.

Inutile d'être un expert pour souscrire car vous pouvez confier la gestion de vos avoirs à un professionnel. Les banques en ligne proposent en effet des mandats de gestion sur leurs contrats d'assurance-vie pour des montants d'investissement faibles. «N'oubliez pas l'investissement immobilier, même si vos moyens sont limités, il est tout à fait possible de le financer à crédit, rappelle M. van Huffel. Ainsi, des emprunts de 30000 euros à 60000 euros correspondront à une mensualité de 80 à 160 euros par mois. » Il cite parmi les possibilités l'achat d'une chambre en résidence étudiante, ou de parts de SCPI, les sociétés civiles de placement immobilier, qui sont souvent investies dans des immeubles de bureaux, d'habitations ou des commerces et en perçoivent les loyers. Ces placements immobiliers permettent de toucher des

revenus complémentaires issus des loyers, mais il faut pouvoir immobiliser son capital sur le long terme (dix ans minimum).

Quels que soient vos objectifs, l'important est de commencer le plus tôt possible afin que vos placements fassent boule de neige: vos gains seront chaque année réinvestis et fructifieront à leur tour... Mieux, il est recommandé de mettre en place des versements programmés, automatiques: la même somme est prélevée chaque mois sur votre compte pour alimenter un PEA, une assurance-vie ou un Livret A.

Tenir sur la durée



▶ 10 juillet 2021 - N°23795

PAYS:France PAGE(S):18 SURFACE:31 %

PERIODICITE: Quotidien

RUBRIQUE : Argent DIFFUSION : 275310

JOURNALISTE : Agnès Lambert





Si, à compter de vos 25 ans, vous placez 60 euros par mois sur une assurance-vie rapportant 3,5 % net par an, votre capital s'élèvera quarante ans plus tard, à vos 65 ans, à environ 62000 euros, pour 28 800 euros placés au total. Mais si vous attendez vos 45 ans pour commencer à épargner, même en doublant votre effort mensuel à 120 euros, votre capital n'atteindra que 41000 euros environ vingt ans après, à 65 ans – la somme totale investie sera pourtant identique, 28 800 euros.

«C'est la fable du Lièvre et de la Tortue: mieux vaut tenir dans la durée», commente Sébastien d'Ornano, le président de Yomoni. Le message passe bien auprès des clients de ce robo-advisor puisque 72 % des 18-35 ans utilisateurs de Yomoni ont mis en place des versements programmés dès la souscription de leur contrat.

Mais le principe existe dans les établissements et banques traditionnelles. «Les versements programmés sont accessibles dès 15 euros par mois sur les livrets, et 30 euros par mois sur l'assurance-vie, pour permettre à tous d'en profiter, même avec un budget serré», confirme, par exemple, Pierre de Buhren, directeur marketing de La Banque postale.

AGNÈS LAMBERT

1600

C'est, en euros, le montant maximal des versements sur un Livret Jeune. Réservé aux 12-25 ans, ce produit est exonéré d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux, comme le Livret A, mais son taux est fixé par les banques, sans pouvoir être inférieur à celui du Livret A (0,50 % actuellement). C'est, par exemple, 2 % chez HSBC, 1,35 % au CIC et au Crédit mutuel, 1 % chez BNP Paribas et à La Banque postale, 0,75 % chez LCL, 0,50 % chez Société générale. Mieux vaut donc alimenter ce Livret Jeune jusqu'à son plafond avant d'alimenter son Livret A.

LES JEUNES AU BUDGET SERRÉ PEUVENT SE CONTENTER DE PLACEMENTS SANS RISQUE LE TEMPS DE SE CONSTITUER UNE ÉPARGNE DE PRÉCAUTION